

Responsable(s) : Jean-Michel Benayoun (coordination par le Pôle Astre)

Enseignant(s) : Pôle Astre : Paola Maguer et Clotilde Gismondi

Cours dispensés	Modalités de contrôle des connaissances
N/A (Amphi d'informations en L2)	- évaluation du rapport de stage : 2/3 de la note d'UE - note de l'entreprise d'accueil (sauf dispositions particulières) : 1/3 de la note d'UE

1) Compétences

	STAGE	Rédaction du rapport de stage
Compétences visées	<ul style="list-style-type: none"> • Mener à bien une recherche d'entreprise • Identifier ses points forts et savoir parler de son projet professionnel • Passer des entretiens • Respecter les règles de l'entreprise • Comprendre son environnement de travail et les relations entre les personnes au sein d'une structure • Mettre en application sur le terrain des connaissances théoriques et des savoir-faire acquis en cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en forme et synthétiser un bilan d'expérience • Identifier des compétences acquises • Réaliser un organigramme • Mettre à jour un CV
Compétences exigées	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir s'organiser • Savoir communiquer et utiliser différents outils de communication (courriel, téléphone) • Savoir effectuer des recherches sur Internet et se documenter • Savoir mettre en forme un CV simple et une lettre de motivation 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du traitement de texte • Maîtrise de l'orthographe, la grammaire, la syntaxe et de la typographie française
Compétences transversales	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à travailler en collaboration • Savoir s'adapter • Respecter des consignes • Prendre des initiatives 	<ul style="list-style-type: none"> • Esprit de synthèse et d'analyse • Suivre et appliquer des consignes • Expression française à l'écrit

2) Objectifs

Le stage constitue une première expérience en entreprise. A ce titre, il doit permettre de développer les qualités intellectuelles et pragmatiques favorisant une bonne insertion dans la vie professionnelle : prise d'initiatives, sens de l'organisation, aptitude à travailler en équipe, mise en application pratique sur le terrain des connaissances théoriques et des savoir-faire acquis en cours.

Le rapport de stage doit par la suite permettre de formaliser et synthétiser une restitution d'expérience afin d'en extraire les compétences acquises et à les valoriser ensuite lors d'une recherche d'emploi ou une poursuite d'études.

3) Programme

Pas de cours : travail en autonomie à l'aide des supports fournis par le Pôle Astre.

- Amphi d'infos sur les stages (en L2 - fin du S3 ou début S4)
- Recherche de stage (en L2 - S4)
- Validation du stage par le Pôle Astre et établissement de la convention de stage
- Réalisation d'un stage de 210h (en L2 ou L3, idéalement l'été entre la L2 et la L3)
- Rédaction du rapport de stage (en L3 - rendu au début du S6).

4) Bibliographie

- Le "Guide de la recherche de stage" : en ligne sur la [page Astre](#) (MAJ chaque année)
- Les "Consignes pour la rédaction du rapport de stage" : en ligne sur la [page Astre](#) (MAJ chaque année)
- La page Web du Pôle Astre : <http://www.eila.univ-paris-diderot.fr/astre/index>
- La page des stages du SAOIP de Paris 7 : <http://www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?bc=stages&np=UTILSTAGE>
- La "charte des stages étudiants en entreprise" : http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Charte_stages_etudiants_en_entreprise.pdf

5) Modalités de contrôle des connaissances détaillées

L'UE de stage permet l'obtention de 3 crédits ECTS, et est validée avec une note de 10/20 minimum, selon le mode de calcul suivant :

- évaluation du rapport de stage qui compte pour 2/3 de la note d'UE,
- note de l'entreprise d'accueil (sauf *dispositions particulières**) qui compte pour 1/3 de la note d'UE.

Les étudiants ayant obtenu une dispense de stage obtiendront automatiquement une note de 10/20 à cette UE.

**dispositions particulières* : les étudiants ayant fait valoir un stage réalisé dans une autre université, ou ayant réalisé leur stage avant juin 2013 (avant la mise en place d'une fiche d'évaluation notée) n'ont pas de note d'entreprise. Seule la note de rapport de stage comptera dans l'obtention de l'UE. Ceci vaut également pour les dérogations validant un emploi à la place du stage obligatoire.

La validation de l'UE de stage se fait en fin de L3, au semestre 6 ; ceci permet aux étudiants nouvellement inscrits à Paris Diderot, qui n'auraient pas encore pu faire un stage, de l'effectuer pendant le premier semestre de l'année universitaire.

Les étudiants de L3 devront procéder à l'inscription pédagogique à cette UE, auprès du Pôle [AStRE](#) (voir <http://www.eila.univ-paris-diderot.fr/astre/index>), avant la mi-octobre dernier délai, sous peine de se voir refuser le rendu du rapport de stage à la session I (ABI).

a) Evaluation de l'entreprise d'accueil (sur 20)

L'entreprise d'accueil remplit une fiche d'évaluation à l'issue du stage et la renvoie au Pôle Astre. Cette évaluation se base sur une grille de critères et permet de donner une note sur 20 à l'étudiant.

1. Ponctualité, respect des règles de l'entreprise
2. Adaptabilité, flexibilité et réactions aux critiques
3. Esprit d'analyse, recul par rapport aux informations, curiosité (pose des questions si besoin)
4. Aisance relationnelle, capacité de communication
5. Esprit d'équipe et capacité d'intégration à une équipe
6. Rigueur, précision, fiabilité
7. Organisation (respect des délais, des procédures et suivi du travail)
8. Attitude face aux nouveaux outils de travail (logiciels, procédures, méthodologie)
9. Qualité des compétences linguistiques mises en œuvre
10. Attitude personnelle, motivation, dynamisme

b) Evaluation du rapport de stage (sur 20)

Le rapport de stage est remis au Pôle [AStRE](#) contre émargement, au début du semestre 6. Il sera noté sur 20 et comportera les pièces suivantes, toutes obligatoires :

- un exemplaire de la convention de stage (ou de la dérogation ou justificatif d'un emploi)
- une fiche d'évaluation du stage complétée par le maître de stage en entreprise (le cas échéant)
- la fiche d'évaluation du rapport pour le correcteur
- un descriptif de l'entreprise et des missions effectuées
- un organigramme hiérarchique
- une liste des savoirs et compétences acquis grâce au stage (savoir / savoir-être / savoir-faire)
- un bilan personnel du stage : ouverture sur l'avenir, projets, orientation
- un CV à jour

SESSION 1 (en février)

Tous les étudiants rendent leur rapport en session 1 (en février, date précisée sur le site de l'UFR), y compris :

- ceux qui ont obtenu une dérogation
- ceux qui se trouvent à l'étranger
- ceux dispensés du Contrôle Continu (DCC)
- ceux qui auront effectué au moins 150h de stage à la date de la session 1 (si stage encore en cours de réalisation).

En cas de non-rendu ou hors délai, l'étudiant sera considéré comme « absent » (ABI).

Rappel : ABI bloque le calcul de la moyenne du semestre 6, donc pas de compensation possible entre les ECUE / UE du semestre 6 et entre les 2 semestres.

SESSION 2 (en juin)

Une session 2 est organisée pour cette UE.

Le rapport est à rendre en juin au plus tard (date précisée sur le site de l'UFR).